



Le trait d'union Ayvellois

JUIN 2020

N° 58



SOMMAIRE

P 2 □ *Édito du maire*

P 3, 4 et 5 □ *Infos communales*

P 6, 7, et 8 □ *Infos utiles*

P 9 □ *Histoire du village*

P 10 □ *Cinq questions à Rolande et Jean-Claude Hammer*

P 11 □ *Cinq questions à Delphine et Thomas Réveil*

P 12, 13, et 14 □ *Retour sur images*

P 15 □ *Autour de la fraise*

P 16 □ *Infos et divertissements*





C'était mieux avant, ou faut-il voir le début d'un nouveau rapport au monde ?

Cette crise sanitaire avec cette injonction a changé nos comportements. Nous conduit-elle à vivre différemment ?

Nous ne vivons pas une révolution sur l'hygiène au sens historique, mais une révolution du contact. Cette convivialité de proximité est complètement différente, une approche qui modifie notre comportement vis-à-vis de l'autre, sans savoir d'où vient le danger, si ce n'est du contact avec l'autre. Cette crise sanitaire nous a fait aussi voir ou revoir cette solidarité, cette générosité quelque peu enfouie dans chacun d'entre nous, qui dans ce monde où tout va si vite, sans cesse connecté avec l'inconnu, le lointain, en a oublié presque son environnement proche.

Ce coronavirus, cet ennemi invisible qui déclencha les mots du Président Macron « nous sommes en guerre » a permis de découvrir ou de redécouvrir cet élan de solidarité envers nos concitoyens.

Cette synergie de proximité, ce sont nos personnels qui travaillent en milieu hospitalier ou EHPAD, nos éboueurs/ripeurs, facteurs, enseignants, personnels communaux volontaires et encore plus proche vos nouveaux et anciens élus qui ont répondu sans rechigner aux sollicitations.

Ce Covid-19 a fait presque oublier le résultat de ces élections municipales, mais il a mis tout de suite dans le bain vos nouveaux élus. A chaque demande ils ont répondu favorablement. Cette mobilisation de vos conseillers municipaux a démontré l'esprit d'équipe et je ne peux que les remercier.

Cette mobilisation, c'est déjà d'avoir tenu le bureau de vote dans un contexte anxieux, d'avoir entretenu un contact téléphonique et de proximité avec nos séniors, d'avoir gardé la communication avec vous (flash info, mise en service d'un site internet), d'avoir distribué les différents masques et n'oublions pas la distribution des chocolats de Pâques offerts par Romain et Jennifer BROYER, à vous entendre c'est une félicité.

Cette mobilisation c'est aussi nos couturières bénévoles. À l'initiative de la ville de Charleville Mézières nous avons répondu favorablement à la demande de fabrication de masques en tissu.

Toutes les personnes contactées ont dit oui sans sourciller et se sont mises au travail, 450 masques fabriqués dans un temps record. Merci à Mmes BROUTÉ, PREVOTEAUX, ROUSSEAU, BINET et les couturières de l'association FACILE et à Mme PAQUIS.

Merci à vous tous qui nous soutenez, c'est cela aussi l'esprit d'équipe et de solidarité.

« Un homme n'est pas bon à tout, mais il n'est jamais propre à rien »

Le Maire,

Philippe LEBRETON



INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL



Reporté en raison du confinement, le conseil municipal d'installation a eu lieu le 23 mai 2020. Ont été élus au scrutin secret à la majorité absolue et ont été installés immédiatement :

Maire : M Philippe LEBRETON
1^{ère} Adjointe : Mme Sylvia TUCCI
2^{ème} Adjoint : M François PREVOTEAUX
3^{ème} Adjoint : M Michel MORTIER
4^{ème} Adjointe : Mme Muriel SIMON

Conformément à la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, M LEBRETON, immédiatement après son installation et celle de ses adjoints, a demandé à sa première adjointe, de donner lecture de la « **Charte de l' élu local** » prévue à l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, charte qui contient sept règles d'or de bon comportement et de déontologie que tous les conseillers municipaux et communautaires doivent respecter. A savoir :

1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L' élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.



Vous avez besoin d'un renseignement sur notre commune :

lesayvelles.fr

Le site internet de la commune est en construction. Il sera finalisé dans les semaines à venir par l'équipe de conseillers municipaux composant la commission dédiée à ce site.

En raison de la situation de confinement et de déconfinement, ce site a été mis en ligne dans une version simplifiée, avec essentiellement des actualités mises à jour régulièrement. La navigation est d'ores et déjà possible sur certains menus et pour faciliter cette navigation sur

le site, tous les menus « vides » sont suivis du symbole *

Vous aurez le plaisir, au fur et à mesure du temps, de pouvoir consulter tous les autres menus finalisés.

Nous remercions vivement Jean-Marie HERBRETEAU qui a largement œuvré pour le site internet de la commune et sa mise en ligne, site internet dont la structure avait été établie par Florian VEGA à l'occasion d'un stage en Mairie.



Bienvenue sur le site de la commune des Ayvelles



Les mesures de confinement auxquelles nous sommes soumis nous ont conduits à mettre en ligne notre site internet plus rapidement que prévu.

En effet, ce site en cours de construction n'est pas encore finalisé. De nombreuses pages sont vides*, mais nous avons jugé important de le mettre en route dès maintenant car c'est un moyen de communication précieux en cette période de confinement.

* Pour faciliter la navigation, les éléments du menu correspondant à une page vide sont suivis de **



LABEL village Prudent,

C'est être un exemple en matière de prévention et sécurité routière.

En 2019, ce sont 76 communes récompensées au niveau national. **Notre village est le seul lauréat du département des Ardennes**, on ne peut que s'en féliciter.

Ce label est une vraie reconnaissance pour la commune qui a réalisé et multiplié les actions de prévention notamment pour la sécurité routière.

C'est en aménageant l'espace public pour la sécurité que l'on peut réduire le nombre et la gravité des accidents. L'équipe municipale a travaillé dans ce sens depuis quelques années.



ON NE RIGOLE PAS AVEC LA SÉCURITÉ...



Exemples d'actions menées : Cheminement piétons, renforcement de l'éclairage au niveau des passages piétons, instauration de zones 30km/h, installation de plateaux ralentisseurs, réduction de la chaussée et îlot central encadré de 4 feux tricolores, billes de verre lumineuses.....

Tous ces efforts ont été un atout pour l'obtention de ce label, mais il ne faut pas s'endormir sur ses lauriers.

Autres types d'actions pouvant compléter le dispositif : action de prévention routière dans l'école, réinstallation de radars pédagogiques, réalisation d'un plan vélo....

CORONAVIRUS

Actions menées par la commune et par les secrétaires de mairie :

- ◆ Distribution de Flash info dans les boîtes aux lettres des habitants.
- ◆ Contacts téléphoniques avec les anciens afin de recenser les difficultés rencontrées par certains (personnes isolées) et repérer les personnes vulnérables. Ces contacts ont permis de voir que nos anciens étaient bien entourés par les familles, amis et/ou voisins.
- ◆ Aide apportée aux personnes vulnérables (aide administrative, courses...)
- ◆ Mise à disposition des attestations de déplacement dérogatoire nécessaires pendant le confinement (il est toutefois à déplorer que les attestations ont été prises d'assaut par certains habitants ne se souciant pas des autres).
- ◆ Mise à disposition de sacs jaunes pendant l'arrêt du ramassage des poubelles de tri sélectif.
- ◆ Distribution de chocolats à nos anciens.
- ◆ Nos secrétaires de mairie présentes, disponibles et surtout à l'écoute des habitants.
- ◆ Fabrication de masques par des habitants du village.
- ◆ Commande de masques pour l'ensemble du personnel communal.
- ◆ Distribution des masques fournis par ARDENNE METROPOLE.
- ◆ Événements reportés : Assemblée Générale de l'association FACILE, centre de loisirs d'avril, chasse aux œufs et fête du village organisées par FACILE ANIM' dans sa forme habituelle et brocante organisée par le club de foot US Les Ayvelles.
- ◆ A partir du 15 mai, mise en place d'une garderie de 7 h à 18 h 30 dans une classe de l'école afin de pouvoir accueillir les enfants de soignants et ceux des familles ayant repris le travail. Chaque enfant a pu bénéficier d'un repas froid. Cette garderie a été animée par Catherine, Claudie et Marie.
- ◆ Garderie et repas ont été offerts aux familles par la commune.

Reprise de l'école :

L'école a repris le 2 juin sur le seul site des Ayvelles après que le protocole sanitaire établi par l'Education Nationale a pu être mis en place (distanciation physique, organisation de circuits évitant le croisement des enfants, ...). Afin de respecter la distanciation physique dans chaque classe (4 m² par enfant) seuls 35 élèves pouvaient être accueillis. Un questionnaire a été adressé par la Directrice de l'école à chaque famille afin de connaître leur décision de reprise ou non de l'école pour leur(s) enfant(s). Ce sont donc 40 enfants qui sont retournés à l'école le 2 juin.

La cantine a pu également accueillir les enfants dans le respect des règles sanitaires.

Conseils à suivre en période de déconfinement :

Les précautions à prendre lors de vos promenades, lorsque vous faites vos courses ou plus généralement lorsque vous croisez des gens, restent les mêmes qu'à la maison.

Pour mémoire, voici les gestes barrière préconisés par le ministère de la santé:



Se laver régulièrement les mains.
Tousser et éternuer dans son coude ou dans son mouchoir.
Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter.
Éviter de se toucher le visage.
Respecter une distance d'au moins 1 mètre avec les autres.
Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades.

Et n'oubliez pas votre masque...



Ce printemps la Pyrale du buis était de retour.

Jardiniers, surveillez vos buis.

La Pyrale du buis s'est introduite dans nos jardins et également dans notre jardin médiéval.

Cet insecte ravage les buis si répandus dans nos jardins.

La Pyrale du buis (*Cydalima perspectalis*) est une espèce de lépidoptère de la famille des Crambidae, originaire d'Extrême-Orient. Introduite accidentellement en Europe dans les années 2000 via des végétaux importés d'Asie, elle y est rapidement devenue invasive. Son imago est un papillon nocturne, attiré par la lumière, qu'on peut voir tourner autour de réverbères, mais qu'on ne voit voler de jour que s'il a été effarouché. Sa chenille ne semble consommer que des feuilles de buis, et l'invasion de l'espèce provoque de lourds dégâts dans les populations européennes de buis, ornementales comme sauvages. L'espèce figure depuis 2008 sur la liste d'alerte de l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes. Les traitements contre la chenille de la pyrale du buis sont peu nombreux et peu efficaces. Les prédateurs naturels de ce ravageur importé sont également rares. Si les buis sont de petites tailles, on peut manuellement retirer les chenilles. Sinon appliquer un produit bio composé de *Bacillus thuringiensis* en fin de journée car les bactéries sont sensibles aux UV.



COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

ARDENNE MÉTROPOLE propose jusqu'au 30 octobre 2020, le ramassage des déchets verts auprès **des personnes âgées d'au moins 75 ans** ou en situation de handicap, titulaires d'une carte d'invalidité.

Les inscriptions sont automatiquement reportées d'une année sur l'autre donc aucune démarche à faire pour l'année 2020 si vos déchets étaient déjà ramassés en 2019.

Pour les personnes désirant s'inscrire, vous pouvez télécharger le bulletin d'inscription sur le site de la commune lesayvelles.fr, ou pour de plus amples renseignements téléphoner à la **Mairie au 03.24.37.88.37**.

Le ramassage sur notre commune se fait le vendredi sur appel téléphonique au **0800 298 355**.

Après
invasion de l'insecte



COMPOSTEZ VOS DÉCHETS

Plus qu'un geste : un réflexe ! Vos déchets compostables (déchets naturels de cuisine ou de jardin) ne doivent pas finir à l'enfouissement car ils sont une ressource. De plus, en compostant nos déchets, nous pouvons réduire jusqu'à 30% du poids de notre poubelle d'ordures ménagères. Eux aussi se trient et se recyclent dans le jardin grâce à un composteur. En suivant quelques règles simples d'utilisation vos déchets compostables vous donneront rapidement un engrais naturel : le compost.

Vous souhaitez acquérir un composteur ? Une équipe d'**ARDENNE MÉTROPOLE** est à votre disposition pour monter le projet. Merci de prendre contact avec elle / prevention-dechets@ardenne-metropole.fr

Vous pouvez retrouver tous ces renseignements sur le site d'**ARDENNE MÉTROPOLE**.



Déchèterie de Flize

du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 18h
Mais uniquement sur rendez-vous, cela afin de pouvoir sur place respecter les consignes de distanciation sociale, et éviter de trop nombreuses venues quotidiennes avec de faibles quantités.

Les personnes intéressées doivent réserver un créneau horaire en téléphonant au 0800 298 355 (appel gratuit, numéro accessible les jours de semaine entre 9h et 16h30). Une fois cette réservation faite, l'usager devra se signaler à l'entrée de la déchèterie à l'heure dite et disposera d'un quart d'heure pour évacuer ses déchets. Chaque véhicule admis ne pourra être occupé que par deux personnes adultes : la présence d'enfants est strictement interdite.

22 Juin Journée nationale de réflexion sur le don d'organe

La greffe d'organe **sauve des vies**, + de 90% des greffons viennent de donneurs décédés.

1 **seul** donneur permet souvent de greffer plusieurs malades.

La technique de greffe est de mieux en mieux maîtrisée : + de **5000 greffes** d'organes par an en France et **50 000 personnes** vivent grâce à un organe greffé.

Que dit la loi ?

Les trois grands principes de la loi de bioéthique sont :

- **le consentement présumé** : en France, la loi indique que nous sommes tous donneurs sauf si nous avons exprimé notre refus de donner de notre vivant (soit en informant nos proches soit en s'inscrivant sur le registre national des refus).
- **la gratuité** : le don d'organe est un acte gratuit de générosité et de solidarité. La loi interdit toute rémunération en contre partie de ce don.
- **l'anonymat** : le nom du donneur ne peut être communiqué au receveur et réciproquement.

Quels organes et tissus greffe-t-on ?



Dans la majorité des cas les donneurs sont des personnes décédées mais il est également possible qu'une personne vivante soit volontaire pour faire don d'un organe, le rein principalement.

Jeune ou âgé, malade ou en bonne santé, il n'existe pas de contre-indication de principe au don d'organe.

Vous êtes opposé au prélèvement, dites-le à vos proches et inscrivez-vous sur le registre national des refus :

Vous pouvez également le télécharger sur

www.dondorganes.fr à la rubrique

"comment exprimer son refus ?"

Agence de biomédecine
Registre des refus
1 avenue du Stade de France
93212 Saint Denis La Plaine cedex



RESPONSABLE DE PUBLICATION

LEBRETON Philippe

AVEC LA PARTICIPATION DE

LEBRETON Eliane pour la distribution

DELOECKER Frédérique pour la relecture

MEMBRES DU COMITÉ DE RÉDACTION

BEAUDEUX Isabelle

MARTIN Martine

MORTIER Michel

SIMON Muriel

TUCCI Sylvia

Avec l'aide également de Mme BOUCHEX -BELLOMIE Carole et de M HERBRETEAU Jean-Marie.

MAL DE DOS

ORIGINES :

Faiblesse des ligaments, d'un disque intervertébral et des articulations entre les vertèbres.

Certains mouvements peuvent déclencher une lombalgie.

LE BON TRAITEMENT C'EST LE MOUVEMENT :

Soulager : chaleur, auto étirements, médicaments...

Renforcer les muscles du dos (abdominaux, lombaires...)

Limiter les rechutes, débiter ou poursuivre un sport

Lorsque la douleur disparaît, je continue à pratiquer une activité afin d'éviter les récives.

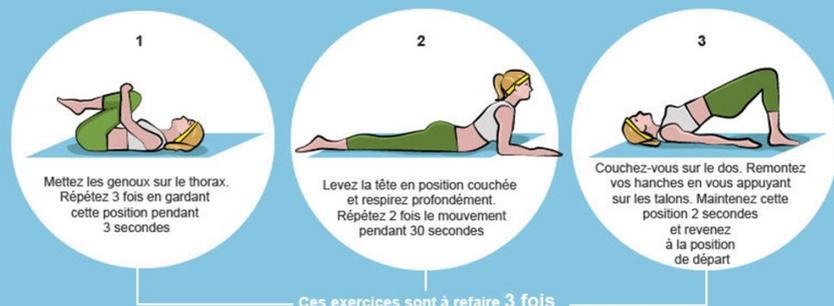
En cas de surpoids, j'apporte une attention particulière à mon alimentation, j'en parle à mon médecin.

J'adapte mon environnement, par exemple en réglant la hauteur de mon siège et en plaçant un appui au creux du dos.

La crainte de la douleur et la peur de bouger retardent la guérison.



EXERCICES PHYSIQUES SIMPLES POUR PRÉVENIR LE MAL DE DOS



L'ACTIVITE PHYSIQUE développe les muscles, renforce les os et maintient en forme. L'essentiel est de trouver les activités qui vous plaisent afin de les pratiquer dans la durée.

Si vous pensez que vos conditions de travail peuvent jouer un rôle dans votre mal de dos, parlez-en à votre médecin du travail, il est peut-être utile d'aménager votre poste de travail ou d'apprendre les bons gestes.

SOURCE du texte : L'assurance maladie – en ligne sur ameli.fr



Téléphone : 03.24.37.88.37

Site internet : lesayvelles.fr

Mail : comunedesayvelles@wanadoo.fr

Ouverture du secrétariat : du lundi au vendredi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30

Maire ou Adjoints : permanence le vendredi après-midi ou sur RDV

EPIDEMIES ET PANDEMIES



Pour coller à l'actualité nous abordons aujourd'hui l'histoire des calamités et des épidémies dans notre région depuis le IXème siècle. On peut constater que ces phénomènes ne sont pas nouveaux même si celui que nous vivons est de grande ampleur, éprouvant et meurtrier. Les informations sont extraites du MATOT BRAINE de 1904, document intitulé « Fléaux et épidémies dans les Ardennes et les Pays Bas ».

876 - 878 : Famine et peste détruisent le tiers de la population ardennaise. **Elles reparurent cinq ans plus tard**, mettant le peuple dans une telle alternative « que les réchappés de l'épidémie ne tardèrent à en être atteints de nouveau, parce qu'ils se nourrissaient de fruits immondes, surtout de racines de fougères. Faute de subsistance, les animaux eux-mêmes périrent sur les prairies brûlées ».

1239 - 40 et 1259 - 80 : Epidémies frappant tout le nord-est de la France.

1348 - 70 : **Peste noire venue de Chine**. Un débordement de la Meuse déposa sur tout le cours de la rivière un limon corrompu qui augmenta l'infection atmosphérique.

1374 : Apparition chez nous de la chorée saltatoire ou danse de Saint-Jean. Elle débuta en Allemagne puis envahit nos provinces sous forme épidémique. On la nommait danse de Saint-Jean, par allusion aux sarrabandes accomplies autour des feux de joie, à la Saint-Jean d'été. C'est de ce fléau que date l'invocation à Saint-Guy, martyrisé sous Dioclétien. La chorée saltatoire s'accompagna chez nous d'une autre crise frénétique, le mal des Ardents.

1450 - 55 : Maladie infectieuse sur tout le pays. La calamité se termine en 1456 par l'apparition de la comète de Halley qui épouvante et amène le pape à exorciser le monstre par la création de l'angélus de midi.

1552 - 77 : Pandémie de peste qui dura 25 ans !!

1624 - 45 : Retour de la peste par toute la France. Elle frappa entre autres villes, Mézières, Sedan et Vireux.

1857 - 63 - 65 : Sécheresses, la dernière favorisant l'épidémie cholérique de 1866, si funeste à notre région.

1854 : Epidémie de choléra dans les Ardennes.

1866 : Réapparition du choléra dans tout notre voisinage avec ferventes invocations à Saint-Roch.

1871 : Epidémie de variole noire dans le nord-est.

1892 : Pandémie diphtérique en Europe. Elle sévit en juillet août dans la ville de Givet, y faisant un certain nombre de victimes parmi les enfants. Quelques mois plus tard, le Docteur ROUX, qui travaillait avec PASTEUR depuis 1878, a découvert suite à des recherches conduites avec le Docteur YERSIN un traitement contre la toxine diphtérique avec du sérum riche en anticorps.

14 avril 1913 : Fermeture de l'école des Ayvelles à cause de la rougeole et de la scarlatine.

22 juin 1913 : Epidémie de fièvre aphteuse.

Rappelons qu'en 1918, la grippe espagnole a provoqué 25 millions de morts dont plusieurs centaines de milliers en Europe...

Souvenons-nous aussi de la grippe asiatique de la fin des années cinquante et de la grippe de Hong Kong fin 1969 et début 1970.



PENDANT LE CONFINEMENT

LTUA / Le trait d'Union Ayvellois

LTUA : Comment vous êtes-vous organisés ?

Pour l'organisation, grâce à notre jardin, nous avons beaucoup de fruits ou légumes dans le congélateur ou en bocaux. Nous vivons avec nos réserves et notre fille nous fait quelques courses.

LTUA : Êtes-vous souvent sortis ?

Nous avons la chance d'avoir un grand jardin derrière la maison et un verger le long du ruisseau. Nous avons de l'espace pour se promener sans rencontrer quelqu'un. Tous les jours, nous allons au jardin, il n'a jamais été aussi en avance !

Nous sommes sortis quelques fois jusqu'à la boulangerie et une fois à la pharmacie mais c'est stressant, on vit dans l'angoisse. On se lave les mains dès qu'on touche quelque chose comme le journal...

LTUA : Quels produits vous ont manqué le plus ?

Le pain frais le matin ! Sinon le reste ça va, on s'est adapté.



LTUA : Qu'est ce qui vous a manqué le plus dans la vie quotidienne ?

Ce qui nous a manqué le plus, c'est la convivialité, la compagnie. Nous avons souvent du monde qui passait boire un café ou une coupe. La vie a tourné au ralenti avec beaucoup moins de bruit. Nous mettons souvent de la musique pour égayer nos journées. Le téléphone nous a permis de garder le contact avec la famille, les voisins, les amis...

LTUA : Que pensez-vous de l'action de la mairie ?

Nous avons la chance d'habiter un village et non une ville impersonnelle. Nous avons été contactés plusieurs fois pour savoir comment nous allions. On ne s'est vraiment pas sentis seuls.

Un grand merci également à Jennifer et Romain BROYER pour les chocolats de Pâques distribués par la mairie.

Nous avons aussi reçu des masques.

Merci à tous pour votre engagement.



Pendant le confinement comment vous êtes-vous organisés pour votre travail, pour la garde de vos filles habituellement scolarisées, pour vos courses... ?

Delphine : Thomas a poursuivi son activité professionnelle mais en aménageant ses horaires afin de rentrer en début d'après-midi à la maison et s'occuper des filles. Je pouvais ainsi télé-travailler. J'ai créé mon auto-entreprise il y a quelques mois. En raison du confinement, j'ai dû me réinventer. Je crée actuellement des jeux pour enfants que je mets en ligne sur mon site. Nous avons organisé et rythmé nos journées entre travail scolaire/activités manuelles/jeux/télé-travail.

Thomas : C'est uniquement moi qui faisais les courses, essentiellement en quittant du travail et en général une seule fois par semaine. Il a tout de même fallu s'organiser pour ne rien oublier et acheter des quantités suffisantes afin d'éviter ainsi que les filles ne râlent au petit-déjeuner s'il manquait de la brioche !!!



LTUA : Comment Eloïse et Agathe ont-elles vécu le confinement ?

Delphine/Thomas : Depuis la création de mon auto-entreprise, les filles sont habituées à ma présence à la maison. Le confinement n'a donc pas beaucoup perturbé leurs habitudes. Nous leur avons expliqué simplement la situation, tout en les protégeant du stress qu'elle pouvait engendrer et en leur expliquant que le travail scolaire se ferait pour quelque temps à la maison (elles sont en Toute Petite et Grande Section Maternelle). Elles ont trouvé la situation marrante au début mais beaucoup moins au bout de quelques semaines.

LTUA : Êtes-vous sortis pendant le confinement ?

Delphine/Thomas : Nous n'avons fait aucune sortie-balade et sommes restés confinés à la maison. Nous sommes allés quelques fois déposer des courses à nos parents en prenant toutes les mesures barrières nécessaires et une sortie chez le médecin. Nous avons la chance d'avoir un jardin où les filles ont pu jouer tous les jours grâce aussi à une météo favorable qui a été la bienvenue pendant le confinement. Elles ont également fait un peu de vélo dans notre rue.

LTUA : Que vous a-t-il manqué le plus dans votre vie quotidienne ?

Delphine : Le manque de lien social s'est fait souvent ressentir comme nos sorties certains vendredis soir avec des copains. Les contacts avec les mamans de l'école me manquent beaucoup également. Le plus difficile pour moi a été de ne pouvoir être aux côtés de ma grand-mère qui a fêté ses 97 ans seule à Paris. Elle me manque beaucoup.

Thomas : Je me suis remis à la musique et ai fait des directs sur facebook. Cela m'a permis d'avoir des contacts avec les copains.

LTUA : Avez-vous changé vos habitudes de « confinés » après être devenus « déconfinés » ?

Delphine et Thomas : Non, pas du tout pour l'instant. Les filles ne retourneront pas à l'école avant septembre. Nous ne nous permettons pas encore de sortir en dehors de la maison et de notre rue. Nous revoyons un peu nos parents mais avec les précautions sanitaires qui s'imposent.

Seul Thomas continue de faire les courses. Nous espérons toutefois partir en vacances cet été : campagne et montagne étaient prévues au programme cette année, des lieux relativement protégés. Si nous y sommes autorisés, nous partirons. Toute la famille le souhaite et en a besoin !

Travaux au terrain de sport par le club de foot US Les Ayvelles



Après la remise en état du terrain la saison dernière avec le soutien de la mairie, le club des Ayvelles a décidé d'améliorer les structures d'accueil du stade municipal. Bien que n'étant pas propriétaire des lieux, mais toujours d'un commun accord avec la municipalité, cette année a vu plusieurs chantiers se dérouler, à savoir :

- Remplacement du grillage le long du parking jouxtant le terrain de football.
- Création d'un auvent devant les vestiaires.
- Réfection complète de la buvette du stade.

Tous ces chantiers ont pu être menés à bien grâce au soutien financier de nombreux

sponsors du club, et surtout grâce à l'investissement sans faille des dirigeants bénévoles du club sous la direction de Manu Nolin.

Encore une fois grâce à l'excellente collaboration entre le club et la municipalité, il est important de souligner l'effort financier non négligeable du club qui investit ses fonds propres sur des installations communales.

Encore une fois merci à tous les sponsors qui aident le club à mener à bien de telles réalisations.



FAIS VOIR TON JUSTIFICATIF
DE DÉPLACEMENT PROFESSIONNEL...



Durant le confinement,
le calme a envahi la rue de Sedan.



Retour sur images

DISTRIBUTION DE CHOCOLATS LEONIDAS AUX PLUS DE 70 ANS LE 11 AVRIL

A l'occasion des fêtes de Pâques, Jennifer et Romain BROYER ont offert des chocolats à tous nos seniors. Les conseillers municipaux les ont distribués en respectant les gestes barrières et la distanciation sociale. Les personnes concernées leur ont réservé un accueil chaleureux. Elles étaient toutes ravies de cette belle initiative et surtout de pouvoir bavarder un peu. En effet, en cette période de confinement, les visites se faisaient rares.

La commune les remercie sincèrement pour cette opération.

« Un petit peu de douceur dans ce monde actuellement difficile. »

Encore merci pour eux !



DISTRIBUTION DE CHOCOLATS AUX ENFANTS LE 22 AVRIL



C'est avec regret que l'Association FACILE ANIM' a dû annuler la chasse aux œufs. Elle a donc décidé d'aller distribuer les œufs de Pâques aux enfants du village en respectant les gestes barrières et la distanciation sociale.

Les enfants ont tous été très heureux de recevoir du chocolat. En voyant la joie

dans leurs yeux et le sourire sur leurs lèvres, nous avons pensé que l'opération a vraiment été une belle réussite. Nous leur donnons rendez-vous l'année prochaine pour la chasse aux œufs.



Journée nationale du Souvenir des Victimes et des Héros de la Déportation Dimanche 26 avril 2020

En prenant en compte les gestes barrières et la distanciation sociale, M Jérémy DUPUY, Maire de Villers-Semeuse et M Philippe LEBRETON, Maire de les Ayvelles, ainsi qu'un comité très restreint, ont tenu à rendre un hommage aux déportés. Le rendez-vous était donné au Fort des Ayvelles. Deux gerbes de fleurs ont été déposées, puis les élus ont lu le message pour la journée nationale du souvenir des victimes et héros de la déportation.

Le but de ce geste était de ne pas les oublier pendant cette période difficile.



Retour sur images

CEREMONIE DU 8 MAI

En raison de la situation et suite aux directives de la Préfecture, la cérémonie du 8 Mai s'est déroulée en comité très restreint en respectant les gestes barrières et la distanciation physique. M Le Maire a déposé une gerbe et a donné lecture d'un texte émanant de M Le Président de la République.



MIS EN ŒUVRE DU PROTOCOLE SANITAIRE
PAR LES ENSEIGNANTS



Le portail du cimetière a été reposé
après la réfection des deux piliers.



DISTRIBUTION DES MASQUES OFFERTS
PAR ARDENNE METROPOLE

autour de la fraise



Recette médiévale

Eau de fraises

- 1 litre d'eau
- 1 kg de fraises des champs ou de fraises très parfumées, bien mûres, essuyées et équeutées
- Quelques feuilles de menthe fraîche
- 300 gr de miel
- 1/4 de litre de vin blanc doux, genre Banyuls ou Grenache

Dans une casserole, mettez l'eau et le miel, menez à ébullition pendant cinq minutes. Retirez du feu, incorporez les fraises, couvrez et laissez infuser pendant deux heures. Passez ce mélange au chinois sans trop l'écraser, ajoutez le vin et mettez en bouteille. Laissez au moins 4 heures au réfrigérateur. Servez frais en jetant quelques feuilles de menthe fraîche dans les verres.

Histoire de fraises

La fraise médiévale n'a rien à voir avec la fraise actuelle, elle a plutôt le goût de la fraise des bois. Le fraisier a initialement un symbolisme religieux. C'est une plante timide qui se cache sous les herbes et fait penser à l'humilité. Les fleurs blanches suggèrent la pureté.

Au fil des siècles le symbolisme s'est déplacé et la fraise est devenue porteuse d'un symbole érotique.

C'est Jérôme Bosch (1450-1516) qui dans son célèbre triptyque « le jardin des délices » lui donne cette connotation. Le premier panneau est dédié au paradis. Le deuxième est un paradis résultant du péché. Le troisième est la peinture de l'enfer.

Quatre fraises gigantesques y figurent où les plaisirs de la chair sont démontrés.



Pourquoi dit-on ramener sa fraise ?

On dit d'une personne qu'elle "ramène sa fraise" lorsque, dans une discussion, elle intervient souvent sans que le sujet de conversation ne la regarde ou sans qu'on lui demande son avis. Ici, la "fraise" n'est autre que la tête. En effet, il s'agit d'un vocabulaire argotique désignant le visage. En réalité, "ramener sa fraise" signifie tout simplement « s'approcher », ce qui a également donné l'expression "la ramener".

Savez-vous pourquoi on dit sucrer les fraises ?

C'est être agité d'un tremblement nerveux ou bien être gâteux, sénile.

Son origine provient du geste qui rappelle malheureusement celui qui agite les membres de personnes, généralement âgées (d'où le sens "être gâteux"), atteintes d'une maladie dégénérative qui provoque des tremblements incontrôlés.

C'est par une plaisanterie un tantinet douteuse que ces mouvements ont été assimilés à celui du sucrage des fraises pour donner naissance à notre expression.

A l'origine, c'est Louis-Ferdinand Céline qui, en 1936, a utilisé "sucrer" pour désigner les tremblements d'un ivrogne. Et en 1940, c'est **Francis Ambrière**, dans "Les grandes vacances", qui a rajouté les fraises à propos de tremblements séniles, la locution étant ensuite passée à la postérité.

Une croyance répandue veut que cette expression viendrait de ces collerettes plissées appelées fraises que portaient les hommes et les femmes des XVI^e et XVII^e siècles. En effet, ces personnes lorsqu'elles étaient âgées et tremblantes pouvaient répandre dessus le sucre en poudre dont elles se servaient pour sucrer certains produits.

Mettre les fraises dans la gueule du loup.

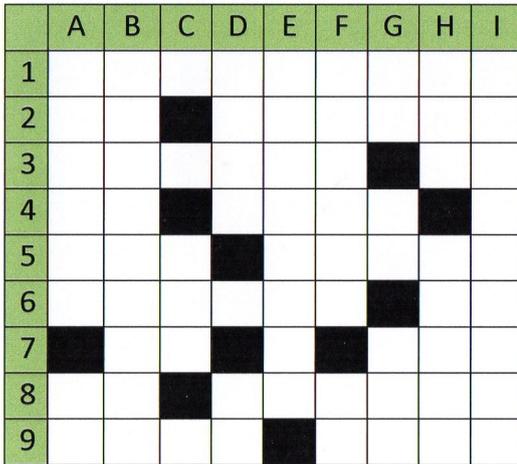
Cela signifie faire preuve de pingrerie, donner peu, être radin.

Être aux fraises.

C'est être complètement à côté du sujet parce qu'on a la tête ailleurs !

Infos et divertissements

PANDEMIE



Solution du n° 57 :

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
1	L	A	B	O	U	R	E	U	R
2	A	V	E	C		O	M	N	E
3	M	O	T		F	I	P		N
4	I	C	A	R	E		L	E	T
5	N	A		E	R		O	U	I
6	E	T	C		R	A	Y	E	E
7	U			F	A	N	E		R
8	R	A	P	E	N	T		U	E
9	S	A	V	E	T	I	E	R	S

Horizontalement : 1) maladies qui atteignent un grand nombre d'individus à la fois ; 2) refus anglais – attaché ; 3) panneau de fibres dures de bois – dans ; 4) mot de liaison – linge de lit ; 5) sous la croûte – ignorant ; 6) organe élastique qui permet aux insectes de sauter – à toi ; 7) parcouru des yeux – mois ; 8) jeux olympiques – état d'attente confiante ; 9) bêtes de somme – paysage pittoresque ;

Verticalement : A) qui occupe un rang non précisé mais élevé - oui d'outre Rhin ; B) projection dangereuse à masquer ; C) H₂O ; D) aiguillon – forme d'être ; E) très capables, remarquables ; F) personne dont la santé est altérée – post-scriptum ; G) fin d'infinif – constante d'Archimède – ma personne ; H) temps long – enlevait ; I) tel un cordon pour protéger ;

Pédicure

La pédicure se déplacera et assurera les soins à domicile dans notre commune :
Les mardis 1er septembre et 8 décembre vous pouvez téléphoner au 03.24.59.02.20 afin de fixer un rendez-vous.



Fête foraine le 20 et 21 juin



Les dernières annonces gouvernementales le permettant et après accord de la mairie, les forains seront présents sur la commune le samedi 20 et le dimanche 21 juin : auto tamponneuses, manèges enfantins, confiserie et pêche aux canards, tout en respectant le protocole d'accueil.

Un bon de 5€ sera offert à chaque enfant du village (jusqu'à l'âge de 12 ans).



Le centre de loisirs ouvrira ses portes du 6 au 31 juillet et accueillera les enfants de 3 à 12 ans. Familles rurales et le directeur du centre mettront en place le protocole sanitaire établi par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse. Inscriptions: vendredi 19 juin et vendredi 26 juin de 17h30 à 18h30 à la mairie.